

Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2008 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Nicole Valiquer Grecuccio, Salika Wenger, MM. Gilles Garazi, Gérard Deshusses et Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, intitulée: «Politique de stationnement en ville de Genève: assez de mots, des actes!»

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui fournir rapidement un état des lieux des places de parc existantes et à l'étude, ventilé par quartier et par type de place de stationnement, comprenant en particulier le nombre de places sur le domaine public, les places dans les parkings ouverts au public et les places privées;
- lui communiquer les objectifs chiffrés de la Ville de Genève en matière de mobilité et de stationnement;
- lui fournir un rapport qui, premièrement, compare la disponibilité et le prix de stationnement pour les usagers à Genève et dans d'autres villes de Suisse et, deuxièmement, évalue une adaptation du nombre de places et du coût du stationnement allant dans le sens respectivement d'une diminution et d'une augmentation;
- adopter un contrôle rigoureux de l'utilisation des places de parc dans les immeubles propriété de la Ville;
- prendre contact avec l'Office cantonal de la mobilité et la Fondation des parkings afin de définir ensemble des mesures à prendre ainsi que l'échéancier correspondant, pour:
 - transformer, à chaque modification de la voirie, les places de parc blanches en places de parc bleues (système macaron),
 - évaluer ensemble la possibilité de disposer de places exclusivement réservées aux habitants en possession de macarons ad hoc,
 - modifier – dans le sens de la réduction – le taux de place par logement prévu dans les plans localisés de quartier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Etat des lieux des places de parc: en 2005, on estime à 80 500 le nombre de places de stationnement pour voitures situées sur le périmètre du centre-ville (zone macaron A à M). Ce chiffre tient compte des 33 034 places localisées sur le domaine public (11 900 en ouvrage et 21 134 sur voirie, dont 15 839 en zone

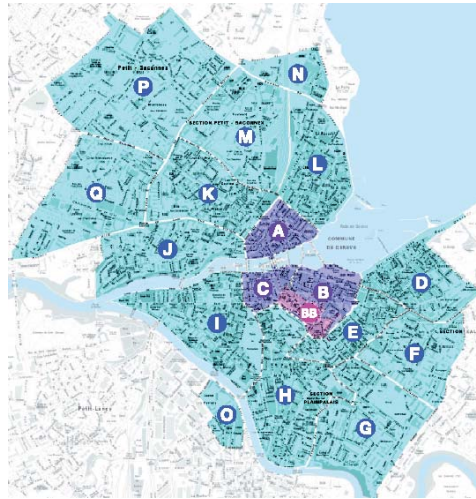
bleue et 5241 en horodateur) et des 47 483 places estimées situées sur le domaine privé (en surface ou en souterrain). Les parkings de la Gérance immobilière municipale (GIM) représentent environ 9% du stationnement privé.

Le nombre de places de stationnement par secteur et par type de stationnement est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1: *répartition des places de stationnement par secteur et par type de stationnement*

Secteurs	Stationnement sur voie publique					parkings habitants
	Horodat. 30 min. +60 min.	Horodat. 90 min.	Zone bleue	cases 2 roues	cases livraisons	
A	47	741	28	963	111	75
B	110	181	64	1'288	63	
C	14	481	13	738	81	
Hypercentre	171	1'403	105	2'989	255	75
D	6	346	1'657	869	93	
E	28	466	1'638	562	50	
F	19	123	1'192	278	44	
G	8	177	1'690	308	15	
H	6	682	1'774	1'326	121	52
I	6	550	1'584	1'395	120	137
O	35	121	512	204	35	
RiveGauche	108	2'465	10'047	4'942	478	189
J	0	90	1'577	752	30	412
K	0	302	1'707	634	99	73
L	9	368	1'507	804	157	677
M	0	40	850	228	16	
N	0	16	191	66	10	
P	8	72	1'469	92	9	
Q	7	41	1'469	220	14	
RiveDroite	24	929	8'770	2'796	335	1'162
Totaux	303	4'797	18'922	10'727	1'068	1'426

Carte des secteurs macaron



Disponibilité et prix de stationnement pour les usagers à Genève et dans d'autres villes de Suisse: un comparatif du nombre de places de stationnement public à Genève, Lausanne, Berne et Bâle a été effectué en 2006. A Genève, l'offre en stationnement public est 4 à 8 fois plus importante que dans les autres villes: 236 places pour 1000 habitants, contre 217 à Lausanne et 205 à Berne (données inconnues pour Bâle). Alors que les villes de Lausanne, Berne et Bâle comptaient respectivement 61, 29 et 36 places de stationnement en ouvrage pour 1000 habitants (ou 2, 1 et 2 places par hectare), Genève comptait 85 places pour 1000 habitants (ou 8 places par hectare).

L'offre en cases deux-roues (pour les deux-roues motorisés et les vélos) est similaire à Genève et Lausanne (48 places pour 1000 habitants). A Berne, les cases pour les vélos sont distinctes des cases pour les deux-roues motorisés. On y dénombre 34 cases pour les deux-roues motorisés pour 1000 habitants.

Tableau 2: comparatif du nombre de places de stationnement public dans plusieurs villes suisses (2006)

	<i>Stationnement sur voirie/ 1000 habitants</i>	<i>Stationnement en ouvrage/ 1000 habitants</i>	<i>Stationnement public total/ 1000 habitants</i>	<i>Cases deux-roues / 1000 habitants</i>
Genève	151	85	236	48
Lausanne	156	61	217	48
Berne	176	29	205	34
Bâle	Non commun.	36	Non commun.	Non commun.

A Genève, le prix du macaron est inférieur à celui pratiqué à Lausanne, à Berne et à Zurich. Le prix du macaron entreprises est inférieur à celui pratiqué à Lausanne mais supérieur aux autres villes (tableau 3).

Tableau 3: *prix du macaron de stationnement par année dans différentes villes*

	<i>Genève</i>	<i>Bâle</i>	<i>Berne</i>	<i>Lausanne</i>	<i>Zurich</i>
Résidents	Fr. 180	Fr. 120	Fr. 240	Fr. 400	Fr. 240
Non-résidents	Macaron multizone, 10.–/demi-journée (depuis mars 2006)	Tagespark karte, 16.–/24 h	Tagespark karte 15.–/24 h, 8.–/4 h	Carte centre-ville: 20.–/jour, 10.–/demi-journée	Tagespark karte, 15.–/24 h
Entreprises	Fr. 360	Fr. 120	Fr. 240	Fr. 400	Fr. 240

En ce qui concerne le stationnement sur la voirie à Genève, le prix est légèrement inférieur à celui pratiqué dans les autres villes (tableau 4).

Tableau 4: *stationnement sur la voirie – tarif horaire*

	<i>Genève</i>	<i>Bâle</i>	<i>Berne</i>	<i>Lausanne</i>	<i>Zurich</i>
Centre-ville	1,50 à 2.–	0,50 à 2.–	3.–	2,50	2,50
Périphérie	1.– à 2.–	0,50 à 2.–	2.–	2.–	0,60 à 2.–

Concernant le stationnement public en ouvrage en journée, les tarifs sont dans la moyenne suisse. La nuit, les tarifs pratiqués à Genève sont inférieurs (tableau 5).

Tableau 5: *stationnement public en ouvrage (varie selon l'heure et le parking) – tarif horaire*

	<i>Genève</i>	<i>Bâle</i>	<i>Berne</i>	<i>Lausanne</i>	<i>Zurich</i>
Jour	2.– à 3.–	0,50 à 3.–	2.– à 4.–	2.– à 3.–	3,50 (constant)
Nuit	0,50 à 1.–	1.– à 1,50 (soirée 2.–)	1.– à 2.–	1.– à 2.–	3.– (constant)
Tarification	constante	progressive	progressive	constante	constante/ progressive

Le plan directeur communal 2020, actuellement en cours d'élaboration, intègre une démarche visant à déterminer des objectifs chiffrés pour la Ville de Genève en matière de mobilité et de stationnement. Ce document sera soumis aux instances cantonales compétentes, à la consultation publique ainsi qu'au Conseil municipal.

L'équilibre actuel entre ces différents modes de transports et les tendances annoncées en matière d'augmentation des déplacements en transports individuels motorisés ne sont pas soutenables en regard des objectifs environnementaux édictés par la Confédération (OPBruit, OPAir), ni en regard des objectifs de développement durable de la Ville de Genève, notamment l'amélioration de la qualité de vie en ville.

Dès lors, il est nécessaire de définir un nouvel équilibre modal, propre à assurer la réalisation des objectifs susmentionnés.

Sur la base de ces objectifs, en termes de parts modales, seront définies des lignes directrices et des programmes d'action à mettre en œuvre dans chaque domaine concerné, notamment: la gestion du stationnement, le développement d'infrastructures pour les mobilités douces et des opérations de valorisation de l'espace public.

A ce titre, des propositions concernant le nombre de places de stationnement et leur tarification pour les différentes catégories de véhicules et d'usage seront élaborées.

Ce travail se fera en collaboration avec la Direction générale de la mobilité qui possède la plupart des compétences au niveau de l'application des mesures.

Contrôle de l'utilisation des places de parc dans les immeubles propriété de la Ville de Genève: le département des finances et du logement a lancé, en collaboration avec le Service d'urbanisme et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, une étude sur la gestion des parkings gérés par la GIM. Cette étude est réalisée en deux étapes. Tout d'abord, un diagnostic est posé sur la situation actuelle des 76 parkings de la GIM en termes de location, de taux d'occupation, de localisation par rapport aux possibilités de stationnement et de tarification. Ensuite, sur la base de ce bilan, de nouvelles règles d'attribution des places de stationnement de la GIM seront déterminées et une révision des tarifs de location appliquée. L'objectif est de revoir la gestion des stationnements pratiquée et de mettre en place une politique en adéquation avec les objectifs de la Ville de Genève en matière de mobilité. Afin d'assurer son application, un contrôle de l'utilisation des places de stationnement sera mis en place.

Transformation des places de parc blanches en places de parc bleues: (système macaron), les quelques places blanches à durée illimitée subsistant encore font systématiquement l'objet de demandes de modification de réglementation auprès des instances cantonales compétentes.

Possibilité de disposer de places exclusivement réservées aux habitants en possession de macarons ad hoc: selon les informations communiquées par la Direction générale de la mobilité, cette mesure n'est pas applicable, dès lors que cela serait assimilé à une privatisation du domaine public.

Réduction du taux de place par logement prévu dans les plans localisés de quartier: en juillet 2008, le Conseil d'Etat a adopté un règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés fixant les ratios de places de stationnement (voitures et vélos) à prévoir pour les nouvelles constructions ou lors de la modification de constructions existantes en matière de logement et d'activités. La surface brute de plancher en fonction de laquelle sont définis les seuils est rapportée à 100 m².

Des contacts ont été pris avec la Direction générale de la mobilité et la Fondation des parkings sur les objets spécifiques les concernant.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 29 octobre 2008.